



Technoparc de l'Aubinière
4 imp. Des Jades
44300 NANTES
Tel. 02 46 65 02 82

TOURS
NANTES
BOURGES
CHARTRES
LAVAL
ANGERS



Les midis Créateurs



4 mai 2017

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

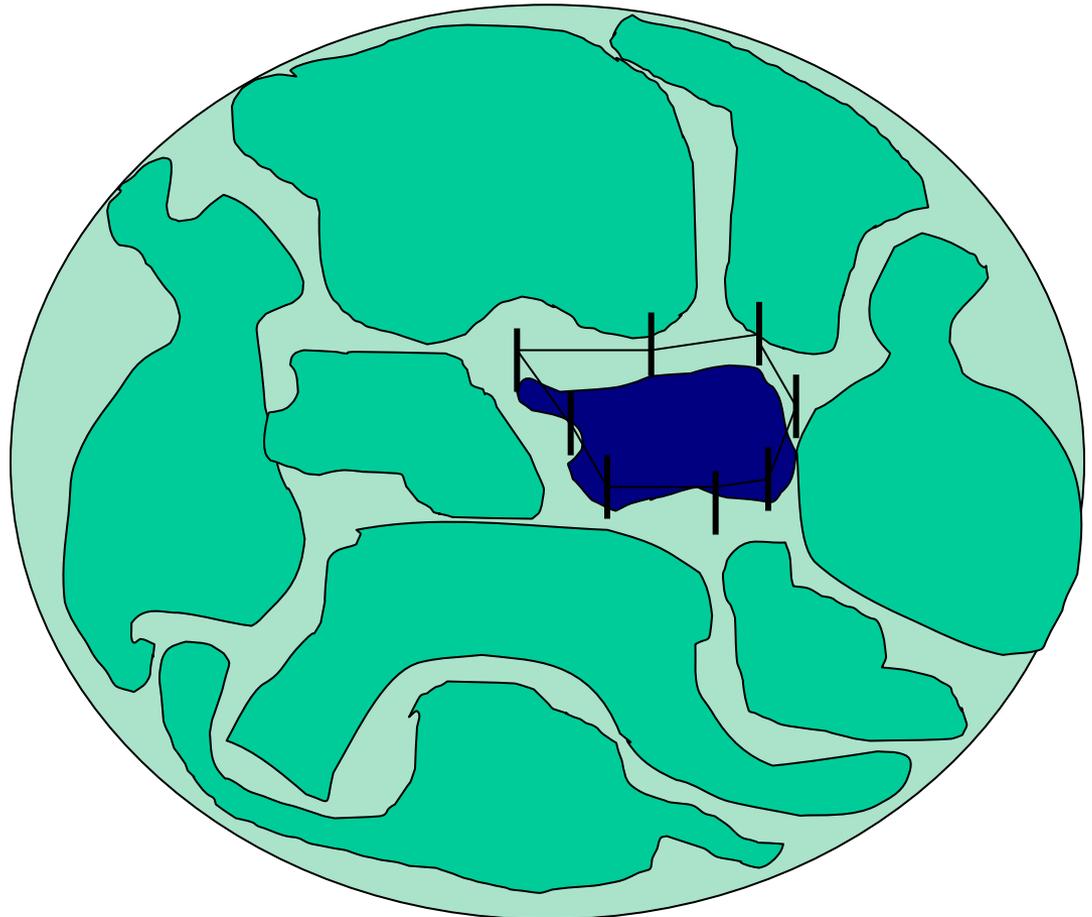
LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



L'INNOVATION

- . Le domaine
- . L'existant
- . L'innovation
- . Le périmètre de protection



L'INNOVATION et la PROPRIETE INDUSTRIELLE

Bien définir le périmètre de protection

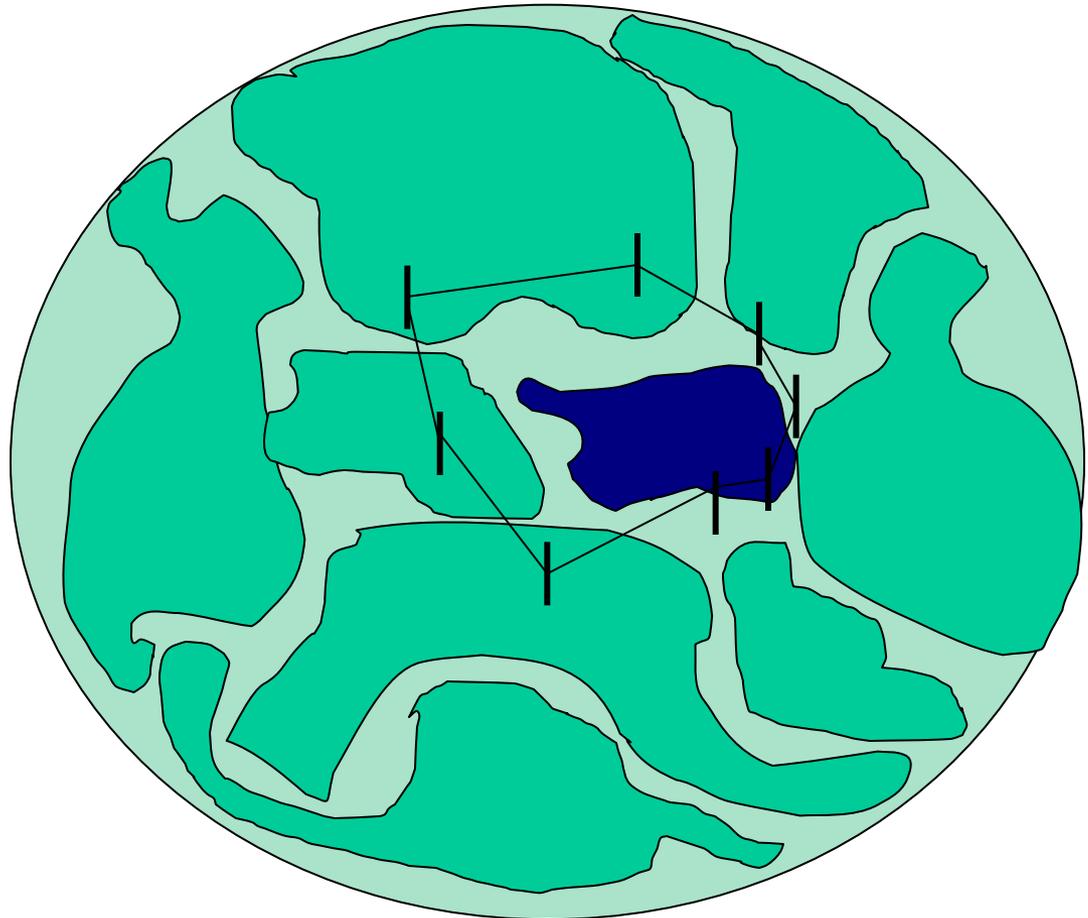
L'INNOVATION

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

LE BREVET

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES



L'INNOVATION et la PROPRIETE INDUSTRIELLE

Bien définir le périmètre de protection

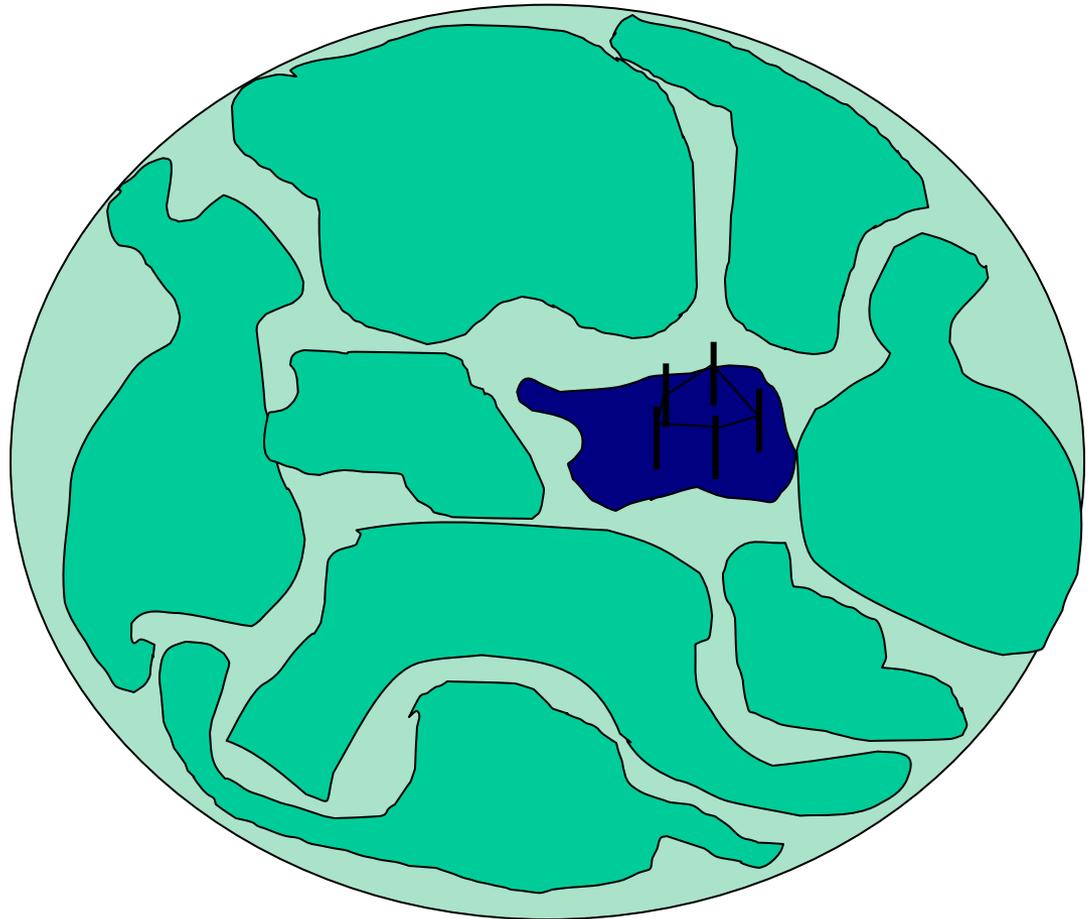
L'INNOVATION

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



L'INNOVATION

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

LA MARQUE

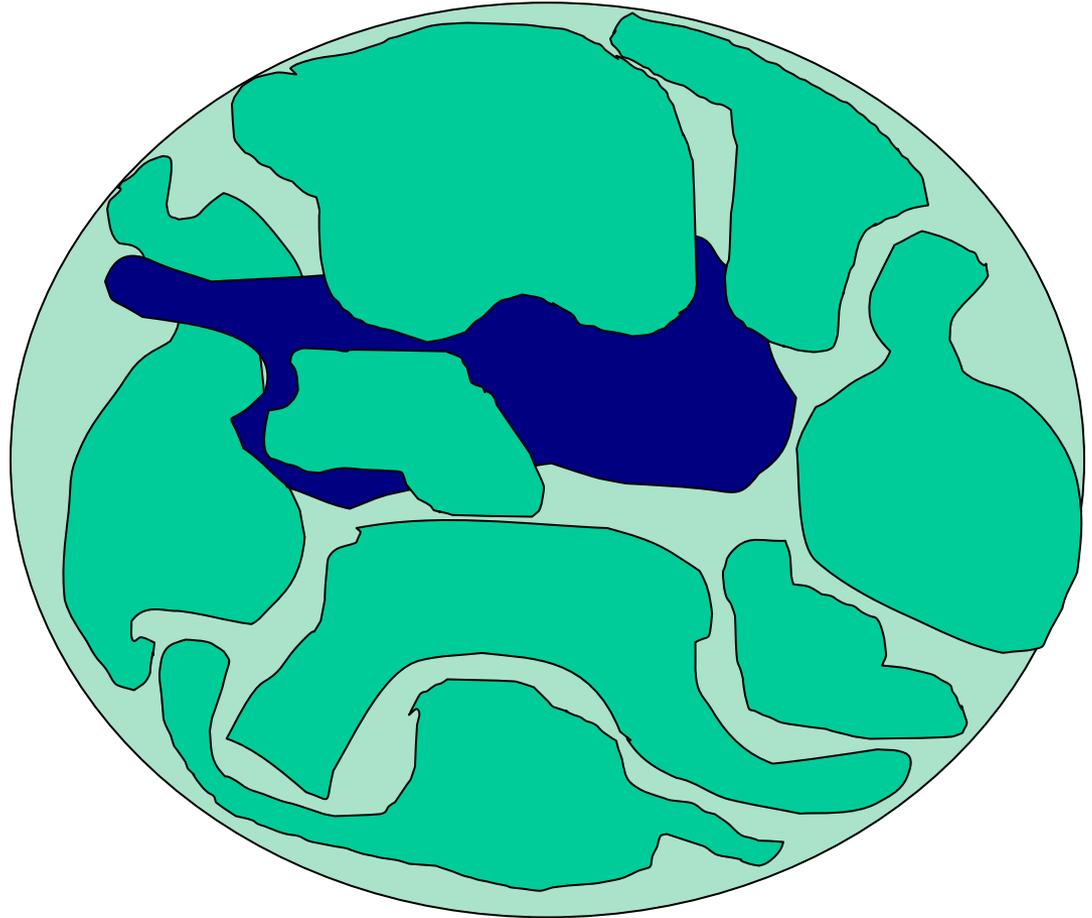
LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Identifier les Droits antérieurs



L'INNOVATION

**LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE**

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



Qu'est-ce que la Propriété Intellectuelle ?

- Un droit de propriété ...
 - qui permet d'avoir un monopôle d'exploitation
 - qui permet d'interdire à un tiers d'exploiter sans autorisation
- ... qui porte sur les créations intellectuelles
 - créations techniques (inventions), esthétiques, signes distinctifs,
- ... qui constitue un actif immatériel
 - qui peut se vendre ou s'échanger sur un marché
 - capitaliser les investissements en R&D

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

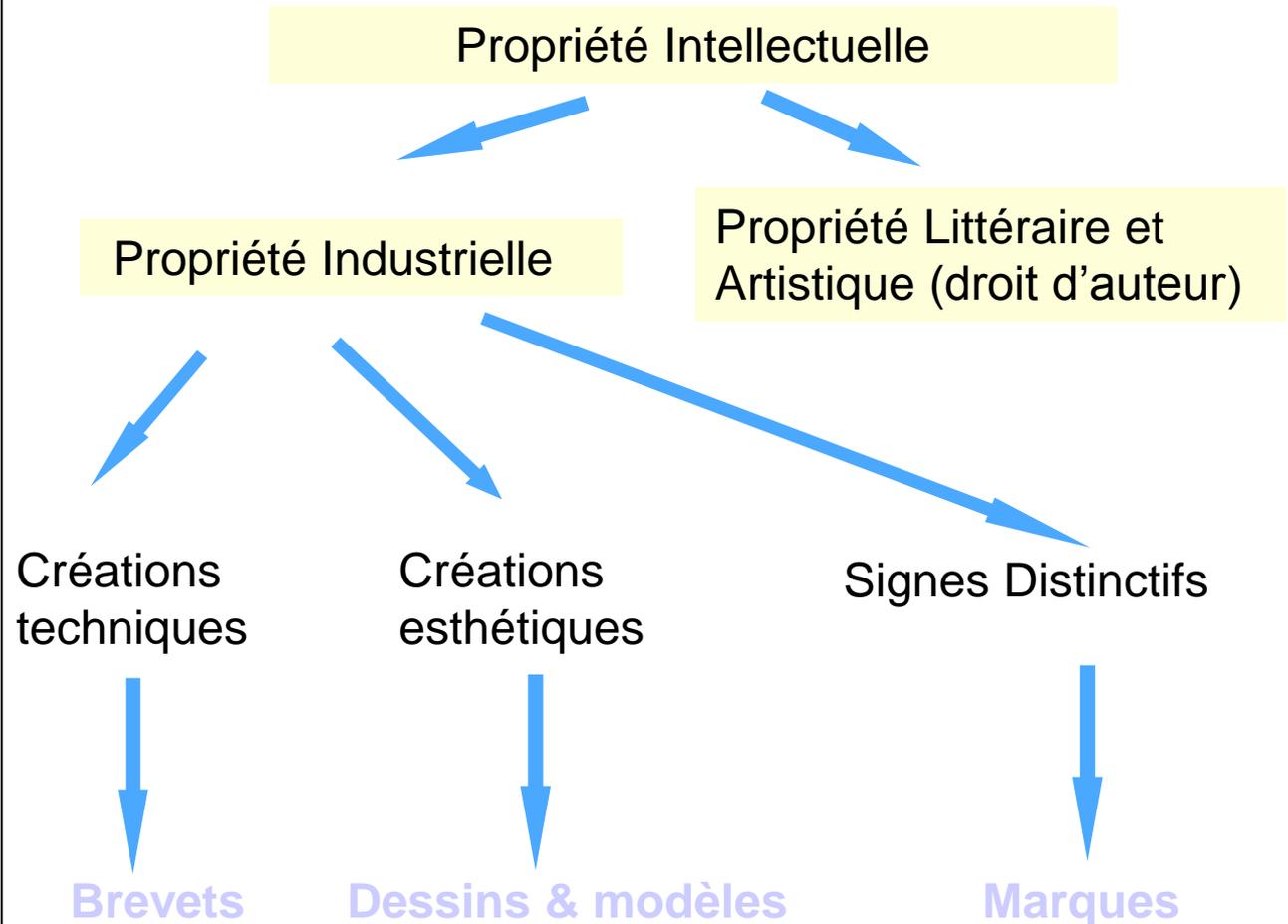
LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



Qu'est-ce que la Propriété Industrielle ?



L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



Le droit d'auteur

Pour être protégée par le droit d'auteur :

-une création littéraire ou artistique doit être *originale, c'est-à-dire témoigner de l'empreinte de la personnalité de l'auteur.*

Quelles sont les œuvres protégées ?
œuvres littéraires, œuvres artistiques, illustrations...la forme d'expression d'un logiciel

Le droit d'auteur naît avec la création de l'œuvre, dès son existence matérielle : pas de formalité à accomplir.

L'INNOVATION

**LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE**

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE AU SERVICE DE L'INNOVATION

3 TITRES DE PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE :

BREVETS (*innovations techniques*)

MARQUES (*signes distinctifs*)

DESSINS ET MODELES (*créations esthétiques*)

L'INNOVATION

**LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE**

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



LES EFFETS DES TITRES DE PI

Les effets peuvent être :

- juridiques (permet de s'attaquer à toute personne portant atteinte aux droits du propriétaire du titre) ;
- commerciaux et/ou relationnels

Durée :

- 20 ans maxi pour les brevets ;
- 10 ans, renouvelables indéfiniment, pour les marques ;
- 25 ans maxi pour les D&M (5 ans, renouvelables 4 fois)



L'INNOVATION

LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



La marque :

Signe distinctif permettant de distinguer des produits et services de ceux de la concurrence.

Protection de 10 ans renouvelable indéfiniment.

Legi LC TM

45 Conseils en propriété intellectuelle ; prestations de conseils en propriété industrielle concernant notamment les brevets d'invention, les marques, les dessins et modèles, le droit d'auteur ainsi que des droits connexes ; services d'acquisition, de maintien, de surveillance et de défense de droits en matière de propriété intellectuelle ; services juridiques notamment en matière de propriété intellectuelle ; recherches légales et/ou judiciaires notamment en matière de propriété intellectuelle.

Pour être valable, une marque doit être :
disponible et distinctive.

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



LA MARQUE : QUEL SIGNE ?

2) Les marques figuratives

Dispositions, combinaisons ou nuances de couleurs :



Formes :



Dessins, étiquettes, logos... :



L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



LA MARQUE : Conditions de protection

- 1) Le signe doit être distinctif
(distinctivité)
- 2) Le signe ne doit pas être légalement
interdit (validité)
- 3) Le signe doit être disponible
(disponibilité)

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



LA MARQUE : Conditions de protection

La marque doit être un signe DISTINCTIF

- o **Ni descriptif** du produit ou service visé ou de l'une de ses caractéristiques (*l'espèce, la qualité, la quantité, la valeur, la provenance, la destination, ...*)
(*Marque « **PRATIQUEMENT INCASSABLE** » pour désigner des objets en verre ; marque « **TAMISÉE** » pour désigner une farine*)

- o **Ni nécessaire** (*générique, usuelle, imposée par la fonction,...*)
(*Marque « **BANQUETTE LIT** » pour désigner des lits ; marque « **EURO** » pour désigner des services financiers ;
marque tridimensionnelle suivante :

*pour désigner des lampes torches).**

- o **Ni déceptif** (*trompeur*)
(*Marque « **COMME A LA MAISON** » pour désigner des confitures industrielles ;
marque « **SUPERMINT** » pour désigner des produits sans menthe)*)

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



LA MARQUE : Conditions de protection

La marque doit être un signe VALABLE

- o Rejet des marques contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs

La marque « CHANVRETTE » (+ *logo d'une feuille de cannabis*) pour désigner « une boisson panachée fruitée à base de cannabis dépourvue de pouvoirs psychotropes » : refusée.

La marque « OPIUM » pour des parfums : acceptée

- o Rejet des signes trompeurs

« IP LABEL » :

trompeur pour des produits informatiques car laisse penser à un label de qualité

- o L'interdiction issue de la Convention de Paris

Drapeaux ; armoiries ; signes & poinçons officiels

L'INNOVATION

LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



LA MARQUE : Conditions de protection

La marque doit être un signe DISPONIBLE :

Droits antérieurs opposables :

- * marque (*enregistrée ou notoire*) ;
- * dénomination (*raison*) sociale ;
- * nom commercial ou enseigne connus sur l'ensemble du territoire national ;
- * appellation d'origine protégée ;
- * droits d'auteur ;
- * dessin ou modèle ;
- * droit de la personnalité, droit à l'image ;
- * nom de domaine Internet ;
- * ...

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



La recherche de disponibilité

La Diversité de l'offre - la complexité de la prestation

Présentation de 3 types de recherche :

- **La recherche à l'identique stricte**, parmi les seules **marques** antérieures : elle permet seulement d'exclure un projet de marque (*recherche sur : KANA BEACH - ne détecte pas : K'nabeach ; ni CANA BITCH*)
- **La recherche à l'identique étendue**, étendue aux **marques** antérieures identiques (*y inclus les antériorités phonétiquement identiques*), aux **dénominations sociales** et aux **noms de domaine Internet** (*KANA BEACH - détecte K'nabeach mais pas CANABIZ*)
- **La recherche en similitude**, parmi les marques antérieures similaires, les dénominations sociales et les noms de domaine Internet : elle permet de détecter les signes **similaires (visuellement, phonétiquement)**, susceptible de prêter à confusion avec le projet de marque (*KANA BEACH - détecte évidemment K'nabeach mais aussi CANABITCH - CANABIZ*)

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



Deux grands principes :

1) Le principe de spécialité :

La marque est protégée pour les produits et services visés dans l'enregistrement ainsi que pour les produits et services similaires et complémentaires.

2) Le principe de territorialité :

La marque n'est opposable aux tiers que dans les pays où elle a été enregistrée.

L'INNOVATION

LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



**EXEMPLE du PRINCIPE de la SPECIALITE : COEXISTENCE DES
MARQUES « MONT BLANC »**

**MONT[❁]
BLANC**



L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

**LES DESSINS &
MODELES**

LE BREVET

Chartres

Orléans

Lois

Nantes

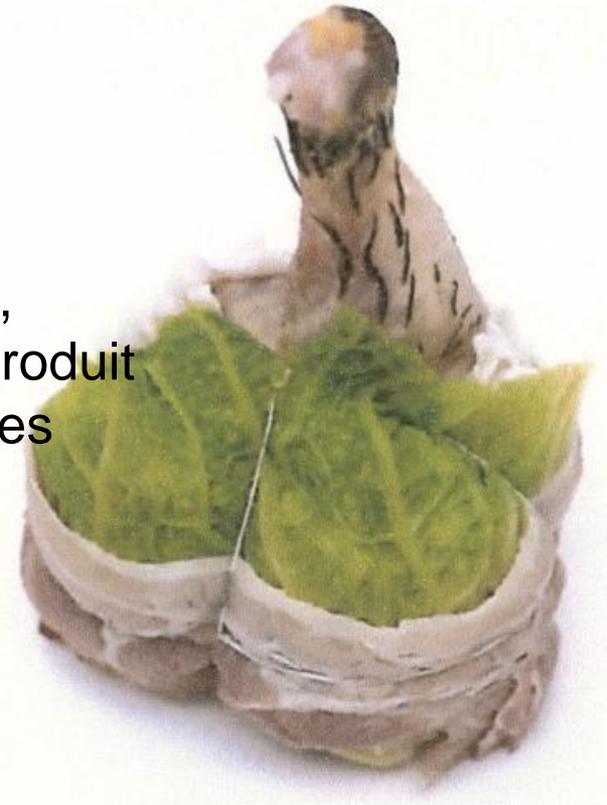
Tours

Bourges

Châteaurox

Le dessin et modèle :

Création esthétique: design, ergonomie, apparence du produit (caractérisé par sa forme, ses contours, ses matériaux)



Le dessin ou modèle : protège l'apparence d'un produit, protection de 5 ans, renouvelable 4 fois (25 ans max)

Pour être valable, un dessin ou modèle doit répondre à trois conditions: **nouveauté, caractère apparent, et caractère propre.**

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

**LES DESSINS &
MODELES**

LE BREVET

Chartres

Orléans

Lois

Nantes

Tours

Bourges

Châteaurox

Que protéger par **DESSIN ET MODÈLE** ?

Peut être protégé à titre de dessin (2D) ou modèle (3D)
l'apparence d'un produit, ou d'une partie de produit (ou son ornementation)

- Les lignes
- Les contours
- Les couleurs
- La forme
- La texture
- Les matériaux

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS &
MODELES

LE BREVET

Chartres
Orléans
Blois

Nantes
Tours
Bourges
Châteauroix

DEUX CRITÈRES CUMULATIFS DE PROTECTION

1. *La Nouveauté :*

Art L 511-3 : « *Un dessin ou modèle est regardé comme nouveau si, à la date de dépôt de la demande d'enregistrement ou à la date de la priorité revendiquée, aucun dessin ou modèle identique n'a été divulgué* ».

=> Il ne doit pas exister d'antériorité de toute pièce opposable au dessin et modèle.

=> La divulgation du modèle faite par son titulaire dans l'année précédant le dépôt n'est pas opposable à celui-ci en tant qu'élément destructeur de nouveauté.

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



DEUX CRITÈRES CUMULATIFS DE PROTECTION

2. Le Caractère « propre » :

Art L 511-4 : « *Un dessin ou modèle a un caractère propre lorsque l'impression visuelle d'ensemble qu'il suscite chez l'observateur averti diffère de celle produite par tout dessin ou modèle divulgué avant la date de dépôt de la demande d'enregistrement ou de priorité revendiquée* ».

=> L'impression globale du dessin et modèle doit être différente de celle des modèles divulgués antérieurement

L'INNOVATION

LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



Le brevet :

invention: « solution technique liée à un problème technique »

L'invention doit remplir 3 critères : **nouveauté**, **activité inventive** et application industrielle.

Le brevet :

- un droit exclusif sur le territoire d'un état
- pendant une durée limitée à 20 ans
- en contrepartie d'une diffusion légale (publication, T+18 mois)
- moyennant le paiement de redevances annuelles

L'INNOVATION

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 952 587**
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)
②1 N° d'enregistrement national : **09 05552**
⑤1 Int Cl^B : **B 60 B 5/02 (2006.01), B 60 B 5/00, 21/00, 1/00**

⑫ **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION** **A1**

②2 Date de dépôt : 19.11.09.
③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 20.05.11 Bulletin 11/20.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : SALOMON SAS Société par actions simplifiée — FR.

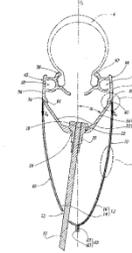
⑦2 Inventeur(s) : MERCAT JEAN PIERRE et AUGRIS FABRICE.

⑦3 Titulaire(s) : SALOMON SAS Société par actions simplifiée.

⑦4 Mandataire(s) : SALOMON SAS.

⑤4 **ROUE POUR CYCLE ET METHODE DE FABRICATION D'UNE TELLE ROUE.**

⑤7 Cette roue pour cycle (2) comporte des rayons tendus (10), entre un moyeu (8) et une jante (6) pourvue de moyens (38, 40) de réception d'un pneumatique (4). Elle est équipée d'un carénage (12) rapporté sur la jante. Le carénage (12) est réalisé en matériau plastique thermoformé ou en matériau composite à matrice thermoformable, ce qui est avantageux en termes de poids et de prix de revient.



FR 2 952 587 - A1





L'INNOVATION

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



Roue pour cycle et méthode de fabrication d'une telle roue

L'invention a trait à une roue pour cycle à rayons tendus, entre un moyeu et une jante de réception d'un pneumatique, cette roue étant équipée d'un carénage rapporté sur la jante.

- 5 Dans le domaine des cycles, notamment des bicyclettes de compétition, on connaît des roues à rayons tendus équipées de jantes dites « aérodynamiques » qui réduisent la traînée des roues d'une bicyclette et améliorent les performances d'un cycliste. Les jantes de ces roues sont aujourd'hui principalement réalisées en composite à base de carbone. Elles sont donc d'un prix de revient élevé, ce qui limite leur utilisation aux cycles haut de gamme ou de compétition.
- 10

Il est connu de US-B-6 961 999 de réaliser une jante monobloc en aluminium avec une partie radiale interne profilée pour améliorer son aérodynamisme. La hauteur radiale d'une telle jante rend difficile son cintrage. Par ailleurs, cette jante est lourde.

- 15 Il est par ailleurs connu de WO-A-97/18098 de réaliser une jante de roue en matière plastique moulée par injection, qui comprend deux couronnes circulaires reliées par des ponts de matière plastique, ces ponts de matière étant relativement lourds. En outre, la structure en matériau plastique de la jante limite sa durée de vie car, lorsqu'elle travaille en compression, ce matériau se relaxe. Une telle jante n'est donc pas adaptée aux roues à rayons tendus.

- 20 On connaît par ailleurs de FR-A-2 344 411 une roue de bicyclette qui comprend une jante sur laquelle est rapporté un carénage en PVC, en forme de demi-fuseau et qui est pourvu de lumières à travers lesquelles passent les rayons de la roue. Le carénage est fixé sur la jante par des vis qui sont difficiles d'accès et susceptibles de se desserrer au cours de la durée de vie de la roue.

- 25 Dans les roues connues, la fabrication du carénage est une opération complexe qui nécessite des quantités de matière relativement importantes, la matière utilisée pouvant avoir un coût unitaire élevé, notamment dans le cas de composite à base de carbone. En outre, les carénages connus sont relativement lourds, ce qui diminue les performances des roues de l'état de la technique.

- 30 C'est à ces inconvénients qu'entend plus particulièrement remédier l'invention en proposant une nouvelle roue dont l'aérodynamisme permet d'améliorer les performances d'un cycliste, qui est légère et dont le prix de revient est relativement bas.

- 35 A cet effet, l'invention concerne une roue pour cycle à rayons tendus, entre un moyeu et une jante pourvue de moyens de réception d'un pneumatique, cette roue étant équipée d'un carénage rapporté sur la jante. Cette roue est caractérisée en ce que le carénage est réalisé en matériau plastique thermoformé ou dans un matériau composite à matrice thermoformable.



L'INNOVATION

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



- Avantageusement, il est prévu une étape, préalable à l'étape a), d'apposition d'un décor sur une face de la plaque. Dans ce cas, on peut prévoir que le décor est apposé sur la face précitée de la plaque par sublimation d'un film décoratif.
- L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront plus
- 5 clairement à la lumière de la description qui va suivre de plusieurs modes de réalisation d'une roue conforme à son principe et de méthodes de fabrication d'une telle roue, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :
- la figure 1 est une vue en perspective d'une roue conforme à l'invention,
 - la figure 2 est une coupe radiale partielle, à plus grande échelle, dans le plan II à
 - 10 la figure 1,
 - la figure 3 est une vue à plus grande échelle du détail III à la figure 2,
 - la figure 4 est une vue en perspective partielle de la roue des figures 1 et 2 en cours de fabrication,
 - la figure 5 est une coupe de principe d'un moule utilisé pour la fabrication du
 - 15 carénage de la roue des figures 1 à 4, dans une première configuration,
 - la figure 6 est une vue à plus grande échelle du détail VI à la figure 5,
 - la figure 7 est une vue analogue à la figure 6, mais à plus petite échelle, lorsque le moule est dans une deuxième configuration d'utilisation,
 - la figure 8 est une vue analogue à la figure 7, lorsque le moule est dans une
 - 20 troisième configuration d'utilisation,
 - la figure 9 est une vue en perspective d'une plaque de matériau thermoplastique utilisé dans le moule des figures 5 à 8,
 - la figure 10 est une coupe partielle, à plus grande échelle, selon la ligne X-X à la figure 9,
 - 25 - la figure 11 est une vue en perspective analogue à la figure 10 au terme de l'opération de thermoformage réalisée dans le moule des figures 6 à 8,
 - la figure 12 est une vue en perspective analogue à la figure 9 après évacuation des parties non utiles de la plaque thermoformée,
 - la figure 13 est une vue correspondant au détail XIII à la figure 2 pour une roue
 - 30 conforme à un deuxième mode de réalisation de l'invention,
 - la figure 14 est une coupe analogue à la figure 2 pour une roue conforme à un troisième mode de réalisation de l'invention,
 - la figure 15 est une coupe comparable à la figure 14 représentant la roue en cours de fabrication, dans un autre plan de coupe,
 - 35 - la figure 16 est une représentation schématique de principe d'une roue conforme au deuxième mode de réalisation en cours de fabrication par une méthode alternative, lors d'une étape de cette méthode,



L'INNOVATION

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



- la figure 17 est une représentation analogue à la figure 16 lors d'une étape ultérieure de la méthode de fabrication,
- la figure 18 est une vue correspondant au détail XVIII à la figure 14 pour une roue conforme à un quatrième mode de réalisation de l'invention,
- 5 - la figure 19 est une vue en détail analogue à la figure 18, pour une roue conforme à un cinquième mode de réalisation de l'invention,
- la figure 20 est une vue de détail analogue à la figure 18, pour une roue conforme à un sixième mode de réalisation de l'invention,
- la figure 21 est une vue de détail analogue à la figure 18, pour une roue conforme à un septième mode de réalisation de l'invention,
- 10 - la figure 22 est une vue de détail analogue à la figure 18, pour une roue conforme à un huitième mode de réalisation de l'invention,
- la figure 23 est une vue en perspective, dans le sens de la flèche XXIII à la figure 20, et
- 15 - la figure 24 est une vue de détail analogue à la figure 18 pour une roue conforme à un neuvième mode de réalisation de l'invention.

La roue 2 représentée aux figures 1 à 4 est destinée à être équipée d'un pneumatique 4 représenté partiellement et en traits mixtes aux figures 1 et 2. Au sens de la présente demande, un pneumatique peut être un pneumatique avec tringles ou bourrelets, destiné à coopérer avec des reliefs correspondant d'une jante, ou un pneumatique tubulaire parfois dénommé « boyau » et collé sur la jante.

20 La roue 2 comprend une jante 6 en aluminium et un moyeu métallique 8 destiné à être fixé sur une partie d'une bicyclette, dans l'exemple sur la fourche avant, puisque la roue 2 est une roue avant de bicyclette. L'invention s'applique également à une roue arrière de bicyclette équipée d'une cassette de pignons.

Des rayons métalliques 10 sont tendus entre la jante 6 et le moyeu 8.

Un carénage 12 appartient également à la roue 2 et est constitué de deux demi-coques 14 et 16 obtenues par thermoformage d'une plaque 100 de matériau thermoplastique à base de Polyméthylmétacrilate (PMMA).

30 Chaque rayon 10 est accroché par une première extrémité 17 sur le moyeu 8 et sa deuxième extrémité 18 est filetée. Un écrou 20 vissé sur l'extrémité 18 vient en appui contre un siège 22 formé autour d'un orifice 24 ménagé dans la jante 6 pour le passage de ce rayon.

35 La jante 6 est obtenue par profilage d'aluminium. Les profilés sont ensuite cintrés selon une forme hélicoïdale. Ainsi, en tronçonnant les profilés cintrés sur deux parties de l'hélice sensiblement alignées, il est possible de réaliser une ébauche ouverte 6' de jante en forme de tronçon d'hélice sur 360°. La jante 6 est ensuite constituée à partir de cette ébauche 6', en mettant bout à bout les extrémités 6'A et 6'B de l'ébauche tronçonnée et en

L'INNOVATION

LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE

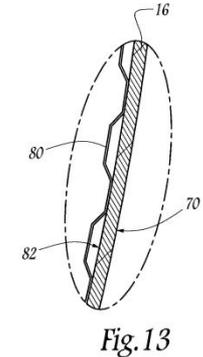
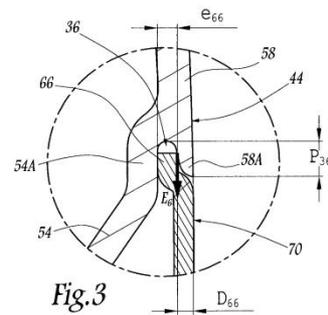
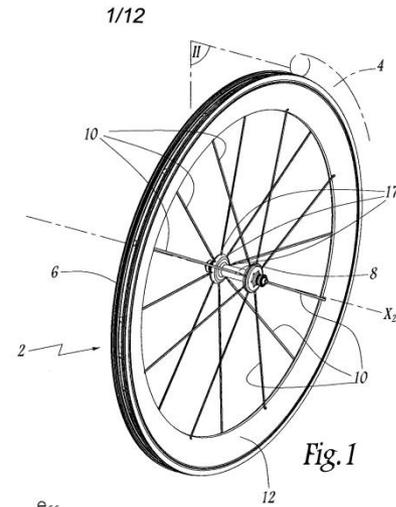
LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



2952587



L'INNOVATION

LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



REVENDICATIONS

1.- Roue pour cycle (2) à rayons tendus (10), entre un moyeu (8) et une jante (6) pourvue de moyens (38, 40) de réception d'un pneumatique (4), cette roue étant équipée
5 d'un carénage (12) rapporté sur la jante, caractérisée en ce que le carénage (12) est réalisé en matériau plastique thermoformé ou dans un matériau composite à matrice thermoformable.

2.- Roue selon la revendication 1, caractérisé en ce que le carénage (12) comprend
10 deux demi-coques (14, 16) en matériau plastique thermoformé, ces demi-coques étant solidarisées ensemble au voisinage d'un bord radial interne (63) du carénage.

3.- Roue selon la revendication 2, caractérisé en ce que les demi-coques (14, 16) sont solidarisées ensemble par soudage, collage ou assemblage mécanique de deux bords radiaux internes (60, 62) appartenant respectivement aux demi-coques.

4.- Roue selon la revendication 3, caractérisé en ce que les bords radiaux internes
15 (60, 62) des deux demi-coques (14, 16) sont soudés ensemble, face latérale contre face latérale ou tranche contre tranche.

5.- Roue selon la revendication 3, caractérisé en ce que les bords radiaux internes (60, 62) des deux demi-coques (14, 16) sont soudés sur un anneau de liaison (84) disposé dans le volume interne (V_{12}) du carénage (12).

20 6.- Roue selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisé en ce que les bords radiaux internes (60, 62) des deux demi-coques (14, 16) sont assemblés par rivetage (92) ou boulonnage.

7.- Roue selon l'une des revendications 3 à 6, caractérisé en ce que les bords radiaux internes (60, 62) des deux demi-coques (14, 16) sont solidarisés ensemble et recouverts d'un anneau de finition (86).
25

8.- Roue selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le matériau plastique thermoformé du carénage (12) est une plaque multicouche (100) d'épaisseur (e_{100}) inférieure à 1 mm, de préférence de l'ordre de 0,5 mm.

9.- Roue selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le
30 matériau plastique thermoformé (100) est au moins en partie transparent et un décor (M) est apposé sur une face interne (106) du carénage (12) et visible à travers celui-ci.

10.- Roue selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que la jante (6) est pourvue de deux gorges (34, 36) de réception de deux bords radiaux externes (64, 66) du carénage (12) et en ce que la jante exerce, au niveau des deux gorges, un effort centripète (E_6) de blocage des bords externes (64, 66) du carénage.
35

11.- Méthode de fabrication d'une roue pour cycle (2) à rayons tendus (10), entre un moyeu (8) et une jante (6) pourvue de moyens (38, 40) de réception d'un pneumatique (4),

L'INNOVATION

LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET

13

REVENDICATIONS

1.- Roue pour cycle (2) à rayons tendus (10), entre un moyeu (8) et une jante (6) pourvue de moyens (38, 40) de réception d'un pneumatique (4), cette roue étant équipée d'un carénage (12) rapporté sur la jante, caractérisée en ce que le carénage (12) est réalisé en matériau plastique thermoformé ou dans un matériau composite à matrice thermoformable.



L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

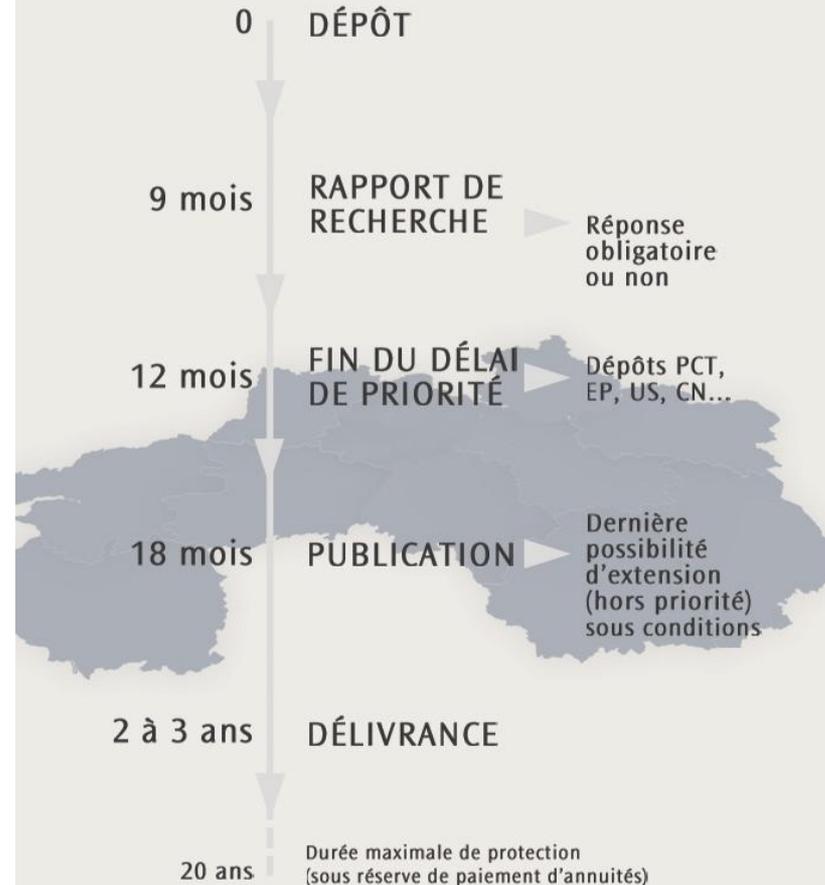
LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



PROCÉDURE FRANÇAISE DE DELIVRANCE D'UN BREVET





L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 728095
FR 0905552

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 20 2006 011271 U1 (JAANLUEN INDUSTRY CO LTD [TW]) 21 septembre 2006 (2006-09-21) * alinéa [0018] - alinéa [0020]; revendications 1-4; figures 1-4 *	1-14	B60B5/02 B60B5/00 B60B21/00 B60B1/00
X	EP 0 614 419 A1 (BROECKELMANN ALUMINIUM F W [DE]; KLIEBER JOCHEN [DE]) 14 septembre 1994 (1994-09-14) * colonne 5, ligne 7 - ligne 30; revendications 1-36,7,18,19; figures 1-3 *	1,8,10, 11	
X	DE 91 15 199 U1 (F.W. BRÖCKELMANN ALUMINIUMWERK GMBH & CO.) 6 février 1992 (1992-02-06) * page 2, ligne 6 - ligne 25; revendications 1,2,5,6; figure 1 *	1,8,10, 11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			B60B
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		12 juillet 2010	Singer, Gerhard
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

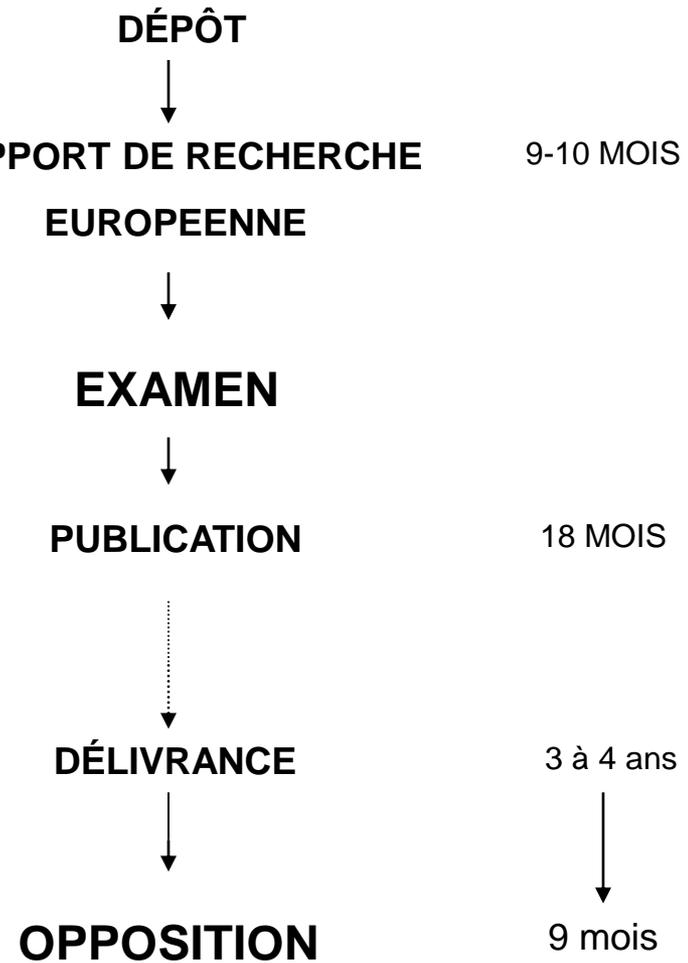
LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



PROCEDURE EUROPEENNE DE DELIVRANCE D'UN BREVET



L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

LA MARQUE

LES DESSINS & MODELES

LE BREVET



Exploiter un brevet ?

Le titulaire des droits de PI

- peut exploiter directement son titre
- peut vendre son brevet (cession) (ou sa quote-part)
- peut autoriser un tiers à utiliser ses droits de PI (concession de licence)



L'INNOVATION

**LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE**

STRATEGIE



ACQUISITION DES DROITS

PROTECTION DE CHAQUE INVENTION (ou création)

Moment du dépôt

Gestion des délais

Contenu du dépôt

GESTION D 'UN PORTEFEUILLE DE PI

Aspects techniques

Aspects géographiques

Élagage des branches mortes

ADAPTATION DES DROITS

ADAPTATION ET MISE A JOUR

LES OUTILS

ACTIONS CONTRE UN CONCURRENT

DEFENSE DE SES DROITS

DÉFINITION DE L 'OBJECTIF A ATTEINDRE

ÉVALUATION DES CHANCES DE SUCCÈS

ÉLABORATION D 'UNE STRATÉGIE

DÉTERMINATION DE CRITÈRES D 'ARRÊT OU DE
POURSUITE

PROCÉDURE, ÉTAPE PAR ÉTAPE

L'INNOVATION

**LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE**

STRATÉGIE



UTILISATION DES BREVETS

Verrouillage d'un marché

Asservissement de la concurrence

Argument de la vente (label brevet français)

Arme de dissuasion

Valorisation à l'actif du bilan

Elargissement du marché (licences)

Opération financière (revente du brevet)

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

STRATÉGIE



LES STRATÉGIES TYPES

Défensive

Obtenir un monopole (barrage,
dissuasion)

Politique éventuelle de licensing hors
DAS

Offensive

Valorisation / stratégie de revenus

Stratégie de litige

Alliances

Opportuniste

L'INNOVATION

LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE

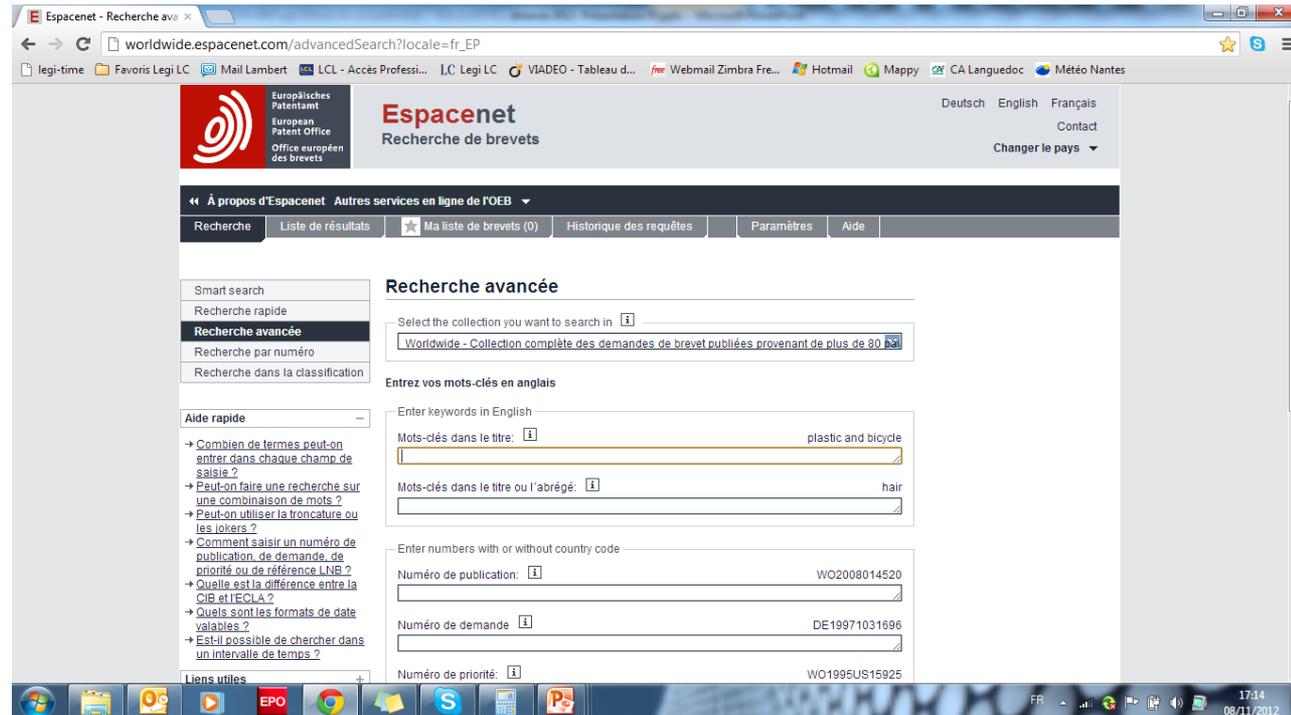
DEROULEMENT DE
PROJET

Caractériser l'innovation

Où rechercher l'information ?

Bases de données en accès libre et gratuit
ep.espacenet.com : environ 60 millions de brevets de 70 pays différents

fr.espacenet.com : demandes de brevets français publiées depuis 1978 et délivrés depuis 1989 ; accès à la base Worldwide de l'OEB , en anglais



The screenshot shows the Espacenet website search interface. The browser address bar displays `worldwide.espacenet.com/advancedSearch?locale=fr_EP`. The page header includes the Espacenet logo and navigation links for Deutsch, English, Français, and Contact. The main content area is titled "Recherche avancée" and features a search form with the following fields:

- Smart search
- Recherche rapide
- Recherche avancée** (selected)
- Recherche par numéro
- Recherche dans la classification

The "Recherche avancée" section includes:

- A dropdown menu for "Select the collection you want to search in" with the selected option: "Worldwide - Collection complète des demandes de brevet publiées provenant de plus de 80 pa".
- A section titled "Entrez vos mots-clés en anglais" with two input fields:
 - "Entrez keywords in English" with the text "plastic and bicycle" entered.
 - "Mots-clés dans le titre ou l'abrégé:" with the text "hair" entered.
- A section titled "Enter numbers with or without country code" with three input fields:
 - "Numéro de publication:" with the text "WO2008014520" entered.
 - "Numéro de demande" with the text "DE19971031696" entered.
 - "Numéro de priorité:" with the text "WO1996US15925" entered.

The bottom of the page shows a Windows taskbar with various application icons and a system tray displaying the time "17:14" and date "08/11/2012".

L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

DEROULEMENT DE
PROJET
Premières précautions



Dater ses créations

L'INTERIEUR



L'AVANT



L'INNOVATION

LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

DEROULEMENT DE
PROJET
Premières précautions



Dater ses créations

Année :

Numéro :

Cahier de laboratoire

Date de début :

Date de fin :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

Année :

Unité de recherche :

Prénom et nom du ou des utilisateur(s) :

Signature(s) :

Unité de recherche :

Numéro :

L'INNOVATION

LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE

DEROULEMENT DE
PROJET

Premières précautions



ACCORDS DE CONFIDENTIALITÉ

4 CLAUSES ESSENTIELLES

- Non divulgation ;
- Non concurrence ;
- Non exploitation ;
- Sanctions.

IMPORTANT :

IDENTIFIER FORMELLEMENT L'OBJET
DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES
TRANSMISES (par enveloppe Soleau)

NE JAMAIS POURSUIVRE UNE
NÉGOCIATION SI LE PARTENAIRE
REFUSE DE SIGNER



2 allée Baltard
44300 NANTES
Tel. 02 46 65 02 82
Fax 02 46 65 02 83

LAVAL
TOURS
NANTES
BOURGES
CHARTRES
DEOLS



Merci de votre attention